

## Formation DS10 : Employer des salariés à temps partiel dans le secteur associatif

🕒 1 jour

📅 Dernière modification le 23 août 2021

### Présentation

Vous souhaitez éviter les risques inhérents au temps partiel particulièrement fréquent dans notre secteur, maîtriser les enjeux de la rédaction des contrats de travail et vous assurer de la conformité de vos pratiques aux contraintes juridiques inhérentes à ce statut

### Objectifs de la formation

- ✓ Rédiger un contrat de travail à temps partiel et en mesurer les enjeux
- ✓ Créer de la cohérence entre les plannings et les mentions contractuelles
- ✓ Valider et/ou réformer ses pratiques

### Public

- ✓ Cadre de direction, cadre fonctionnel et professionnel en charge des RH et/ou de la gestion du personnel  
Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap

### Pré-requis

Connaissances professionnelles relatives à la fonction exercée

### Programme

#### Les fondamentaux sur le temps partiel

- La durée minimale légale du travail et les dérogations de l'accord de branche
- Les différents modes d'organisation du temps de travail prévus par le Code du travail (hebdomadaire, mensuel, modulé sur l'année)
- Les possibilités d'aménagement ouvertes par la voie de la négociation

#### La rédaction du contrat de travail

- Les mentions ou clauses obligatoires du contrat
- Les conséquences du non-respect

#### Faire évoluer le contrat de travail

- La modification des horaires et des jours de travail
- L'impact sur la vie privée et familiale

#### Les dépassements d'heures

- Les heures complémentaires
- L'avenant « complément d'heures » : rémunération et limites
- La priorité d'emploi pour augmenter le temps de travail

#### Le statut du salarié à temps partiel

- La rémunération
- L'ancienneté
- Le droit aux congés payés : acquisition et décompte

## Les plus de la formation

- ✓ Méthode pédagogique expositive et interactive
- ✓ Quiz, mise en situation, cas pratiques, retours d'expérience
- ✓ Diaporama et support apprenant, utilisation de paperboard, vidéoprojecteur

## Évaluation

- ✓ La validation des acquis se fait tout au long de la formation à travers des exercices d'application et des études de cas
- ✓ Un questionnaire d'évaluation des acquis est remis à chaque participant au terme de la formation

## Formations complémentaires

- ✓ Sécuriser la gestion des contrats à durée déterminée - DS6

Organisme de formation enregistré  
sous le numéro 11 75 54735 75.  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

nexem.fr/formation  
formation@nexem.fr  
Tél : 01 55 45 33 02